ANNEXE

RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDE

Biopren 50 LFL

Type(s) de produit

TP18: Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro d'autorisation: BE2022-0013

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: BE-0028065-0000

1.	INFORM	MATIONS ADMINISTRATIVES	3
	1.1.	Nom commercial/noms commerciaux du produit	3
	1.2.	Titulaire de l'autorisation	3
	1.3.	Fabricant(s) du produit	3
	1.4.	Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	3
2.	COMPO	OSITION ET FORMULATION DU PRODUIT	4
	2.1.	Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit	4
	2.2.	Type(s) de formulation	4
		ONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE	
4.	UTILIS.	ATION(S) AUTORISÉE(S)	6
	4.1.	Description de l'utilisation	6
5.	CONDI	TIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION	8
	5.1.	Consignes d'utilisation	8
	5.2.	Mesures de gestion des risques	8
	5.3.	Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	
	instru	actions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger	
	l'env	ironnement	8
	5.4.	Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	9
		Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des	
	condi	tions normales de stockage	9
6.	AUTRE	S INFORMATIONS	0

Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

Nom commercial/noms commerciaux	Biopren 50 LFL

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Bábolna Bioenvironmental Centre Private Limited Company
	Adresse	Szállás u. 6. H-1107 Budapest Hongrie
Numéro de l'autorisation		BE2022-0013
Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides		BE-0028065-0000
Date de l'autorisation		04/06/2021
Date d'expiration de l'autorisation		04/06/2031

1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	Babolna Bio Plc	
Adresse du fabricant	Szállás utca 6 H-1107 Budapest Hongrie	
Emplacement des sites de fabrication	Babolna Bio Plc site 1	
	Dr Köves János út 1-3 H-2943 Bábolna Hongrie	

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	(S)-méthoprène	
Nom du fabricant	Babolna Bio Plc	
Adresse du fabricant	Szállas utca 6 H-1107 Budapest Hongrie	
Emplacement des sites de fabrication	Babolna Bio Plc site 1	
	Szállas utca 6 H-1107 Budapest Hongrie	

Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(S)-méthoprène	Isopropyl- (2E,4E,7S)-11- methoxy-3,7,11- trimethyl-2,4- dodecadienoate	substance active	65733-16-6		5,26
Polyethylene glycol (15)- hydroxystearate		Substance non active	70142-34-6		11,58

2.2. Type(s) de formulation

XX Divers: ZW : Formulation mixte de suspension de capsules et d'émulsion huile dans l'eau

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

Mentions de danger	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	P261: Éviter de respirer les aérosols.
	P280: Porter des gants de protection.
	P280: Porter des vêtements de protection.
	P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment l'eau.
	P333+P313: If skin irritation or rash occurs: Get medical advice/attention.
	P363: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
	P391: Recueillir le produit répandu.
	P501: Éliminer le récipient dans un conteneur conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale
	P501: Éliminer le contenu dans un conteneur conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.
	P273: Éviter le rejet dans l'environnement.

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Insecticide - Usage Professionnel - larvicide

Type de produit	TP18: Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Insecticide
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: Musca domestica Nom commun: autre: Mouche domestique Stade de développement: larves
	Nom scientifique: autre: Stomoxys calcitrans Nom commun: autre: Mouche des étables Stade de développement: larves
	Nom scientifique: autre: Eristalis tenax Nom commun: autre: Eristale tenace Stade de développement: larves
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur
	Intérieur des bâtiments d'élevage fermés (porcs, ovins, et bovins) : traitement de la litière et du fumier. Extérieur : Uniquement traitement de fosse à fumier étanche et isolée.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation
	Description détaillée: Caillebotis : Appliquer le 3ème jour après l'introduction du nouveau bétail. Traiter tout le sol de la fosse à lisier. Il est nécessaire de répéter le traitement après chaque retrait de fumier.Litière profonde : Traitez la litière avant l'introduction d'un nouveau bétail. Répétez le traitement par chaque couche de fumier de 8 à 10 cm d'épaisseur.Nombre maximum d'application : six par an
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Posologie à appliquer pour traiter 100 m² de surface : 230-240 ml de concentré BIOPREN 50 LFL dilué à 5 litres avec de l'eau. Remarque: appliquer ce dosage sur du fumier d'environ 10 cm d'épaisseur. Taux d'application: 2,3-2,4 g / m². Débit maximal d
	Dilution (%): -
	Nombre et fréquence des applications: Le produit peut contrôler le nombre de mouches adultes nouvellement écloses pendant une période allant jusqu'à 12 semaines après le traitement. Le délai prévu entre le début de l'application et le début de la diminution du nombre de mouches qui émergent est de 2 à 4 semaines. L'effet biocide est pleinement observé après 8-12 semaines.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Flacon : coex PE/PA ou HDPE, jusqu'à 10 L Tambour: tambour HDPE jusqu'à 55 L

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Voir le mode d'emploi général

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir le mode d'emploi général

4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir le mode d'emploi général

4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir le mode d'emploi général

4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir le mode d'emploi général

Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION 1

5.1. Consignes d'utilisation

Bien agiter le concentré avant utilisation. Une fois que la quantité requise de concentré est versée, fermer immédiatement la bouteille.

Remplir le pulvérisateur d'eau jusqu'à la moitié de son volume, mesurer la quantité de produit concentré indiquée dans le tableau et verser-la dans le pulvérisateur, puis bien mélanger la solution. Garder la solution de travail préparée fermée et utiliser-la dans les 24 heures suivant sa préparation.

Agiter la solution de travail de temps en temps pendant le traitement ou à chaque fois après une plus longue durée.

Rincer le récipient vide trois fois et ajouter des rinçages au réservoir de pulvérisation.

Le contact du bétail avec le produit doit être évité. Si cela n'est pas possible, retirer les animaux pendant le traitement. Traiter le fumier accumulé sous le caillebotis et la cage ou le système de litière profonde. Ne pas appliquer la solution de travail directement à côté du lieu d'alimentation ou de boisson ou des endroits où les animaux peuvent consommer le produit.

Il est important de pulvériser la surface du fumier dans les 3 jours suivant l'introduction du bétail, puis de traiter chaque couche de fumier nouvellement formée de 10 cm d'épaisseur. Après chaque enlèvement du fumier, traiter uniformément la surface du fumier restant dans l'étable.

Dans le cas de substrats très secs, l'effet du produit peut se développer plus lentement. L'ajout de 100 à 200 mL d'eau/m2 au substrat peut faciliter le développement de l'effet larvicide dans le cas de conditions environnementales très sèches.

Caillebotis: Appliquer le 3ème jour après l'introduction d'un nouveau bétail. Traiter tout le plancher de la fosse à fumier. Il est nécessaire de répéter le traitement après chaque retrait de fumier.

Litière profonde : Traiter la litière avant l'introduction d'un nouveau bétail. Répéter le traitement par chaque couche de fumier de 8 à 10 cm d'épaisseur.

Dosage à appliquer pour traiter 100 m² de surface : 230-240 ml de concentré BIOPREN 50 LFL dilué à 5 litres avec de l'eau. Remarque: appliquer ce dosage sur du fumier d'environ 10 cm d'épaisseur

Taux d'application: 2,3-2,4 g / m2. Débit maximal du pulvérisateur: 0,3-0,5 L / min

- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Tenir compte du cycle de vie et des caractéristiques des insectes cibles pour adapter les traitements. En particulier, cibler le stade de développement le plus sensible de l'organisme cible, le moment des applications et les zones à traiter.
- Ne pas appliquer le produit dans des zones où la résistance à la substance active contenue dans le produit est suspectée ou établie.

5.2. Mesures de gestion des risques

Portez une protection personnelle appropriée pendant le mélange, le chargement et l'application du produit, y compris le nettoyage de l'équipement de pulvérisation (gants et combinaison).

Pour éviter tout risque pour l'homme et l'environnement, respectez le mode d'emploi et les dispositions relatives à la santé au travail. Ne pas manger ou fumer pendant le travail. Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Laver soigneusement les mains avec de l'eau chaude et du savon après utilisation.

Il est interdit d'utiliser BIOPREN 50 LFL en cas d'effluent/eaux usées de l'écurie et/ou du fumier, le dépôt peut s'infiltrer directement dans les égouts.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Effets indésirables directs ou indirects probables

• Une exposition répétée peut provoquer des troubles allergiques.

Mesures de premiers secours

• En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau pendant 15 mn. Enlever les lentilles de contact, si elles sont présentes et facile à faire.

¹Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

- En cas de contact avec la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
- En cas d'exposition ou inquiété: Consulter un médecin.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver à l'abri de la lumière, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Stocker entre 5 °C et 40 °C Durée de conservation : 30 mois

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

Pour prévenir le développement d'une résistance aux insecticides, il est conseillé de:

- Les produits doivent toujours être utilisés conformément aux instructions de l'étiquette.
- Il est conseillé d'utiliser des insecticides avec différents modes d'action en rotation pendant le programme de lutte antiparasitaire, surtout si une période de contrôle prolongée est nécessaire.
- Dans la mesure du possible, il est recommandé de combiner les traitements chimiques avec l'application de mesures non chimiques (par exemple, des pièges collants ou des pièges à mouches avec des lampes UV).
- Une élimination suffisante des insectes nuisibles devrait être tentée dans les zones infestées.
- Les niveaux d'efficacité doivent être surveillés, et les cas d'efficacité réduite devraient être étudiés pour trouver des preuves possibles de résistance dans le cadre des programmes de lutte intégrée.